



# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

## **Lisio Conformity**

Applicables au 23.02.2026

## 1 Définition

Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services (ci-après désignées les « CGV ») constituent l'accord régissant les relations entre la société LISIO, société par actions simplifiée, au capital social de 103 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Castres sous le numéro 832 549 661, dont le siège social est situé au 3 Place Roger Salengro, 81100 Castres, ci-après dénommée « le Prestataire » ou « LISIO », et tout Client professionnel, personne physique ou morale, ayant passé commande auprès de LISIO.

Les présentes CGV, le devis et les factures, ainsi que tout autre document contractuel émis par LISIO, encadrent la réalisation des prestations de services proposées. En cas de contradiction entre ces documents, le devis et la facture prévalent sur les présentes CGV. Les documents émanant du Client, et notamment ses conditions générales d'achat, sont inopposables à LISIO, sauf acceptation écrite expresse. Les présentes CGV sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. La version applicable est celle en vigueur à la date de signature du devis ou de la lettre de mission.

Toute commande passée ou tout contrat signé avec LISIO implique l'adhésion pleine, entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le fait pour LISIO de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des clauses des présentes CGV ne saurait être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

## 2. Prestation

Les prestations proposées par LISIO incluent dans la gamme de produit LISIO Conformity, sans s'y limiter :

- Audits d'accessibilité numérique basés sur le RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) ;
- Recommandations techniques et fonctionnelles ;
- Suivi et accompagnement à la mise en conformité ;
- Formations en accessibilité numérique.

Le contenu détaillé de la prestation est précisé dans le devis transmis au client.

## 3. Acceptation

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le client. La signature du devis ou l'envoi d'un accord écrit (courriel ou autre) vaut acceptation.

## 4. Délai

Les délais de réalisation sont indiqués à titre indicatif dans le devis. LISIO s'engage à informer le client en cas de retard imputable à des circonstances exceptionnelles.

## 5. Code(s) confidentiel(s)

LISIO peut avoir besoin d'identifiants et de codes confidentiels pour certains accès. Le Client et LISIO s'obligent à tenir ces codes confidentiels rigoureusement secret, à ne le communiquer à qui que ce soit et à prendre toutes mesures pour en préserver la confidentialité. En cas de perte ou vol de ses codes confidentiels, il appartient à chacun d'en aviser l'autre partie sans délai. En tout état de cause, le Client est seul responsable de la gestion des accès effectués par l'inscription de son Identifiant.

## 6. Responsabilité

LISIO s'engage à fournir ses prestations avec diligence et professionnalisme. Toutefois, sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée. Elle ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une mauvaise application des recommandations transmises.

## 7. Sous-traitance

LISIO peut sous-traiter tout ou partie des Prestations lui incombant au titre du Contrat à tout Tiers de son choix.

## 8. Conditions financières et modalités

Les tarifs sont indiqués en euros, hors taxes, sauf mention contraire. Un acompte de 50 % peut être demandé à la commande. Le solde est payable à réception de facture, sauf mention contraire indiquée dans le devis. Le délai de règlement est fixé à 30 jours nets à compter de la date de facturation. Tout retard de paiement entraînera des pénalités calculées selon le taux légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.

## 9. Propriété Intellectuelle

Les livrables produits dans le cadre des prestations restent la propriété de LISIO jusqu'au paiement complet du montant dû. Une fois le règlement effectué, le client dispose d'un droit d'usage complet sur les livrables.

## 10. RGPD et Confidentialité

Les informations transmises entre LISIO et le client sont strictement confidentielles. Chacune des parties s'engage à ne pas les divulguer à des tiers sans accord préalable.

### 10.1 Lisio en tant que sous-traitant

#### 10.1.1 Qualification des parties

Dans le cadre de l'exécution du Contrat, le **Client** agit en qualité de **Responsable de traitement** au sens du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD). **LISIO** agit en qualité de **Sous-traitant**, au sens de l'article 28 du RGPD, pour les traitements de données personnelles réalisés pour le compte du Client dans le cadre de la fourniture et de l'exploitation de la solution **LISIO**, ainsi que des prestations associées (hébergement, maintenance, support technique, assistance).

#### 10.1.2 Objet et nature des traitements

Les traitements confiés à LISIO ont pour objet exclusif :

- La mise à disposition, l'exploitation et la maintenance de la solution LISIO,
- Le support technique et la résolution d'incidents,
- L'hébergement et la supervision technique de la solution.

Les traitements portent uniquement sur les données strictement nécessaires à ces finalités.

#### 10.1.3 Catégories de données et de personnes concernées

Les catégories de données susceptibles d'être traitées dans le cadre des Prestations sont principalement :

- Données techniques de connexion (logs, adresses IP, horodatage),
- Données strictement nécessaires au fonctionnement technique du service,

Les personnes concernées sont :

- Les utilisateurs et visiteurs du site internet du Client,
- Les agents ou collaborateurs du Client utilisant les services LISIO.

LISIO ne traite **aucune donnée sensible** au sens des articles 9 et 10 du RGPD.

#### 10.1.4 Instructions du Client

LISIO s'engage à traiter les données personnelles **uniquement sur instruction documentée du Client**, y compris en ce qui concerne les transferts éventuels de données hors de l'Union européenne. Si LISIO estime qu'une instruction constitue une violation du RGPD ou de toute autre disposition relative à la protection des données, elle en informe le Client sans délai.

#### **10.1.5 Confidentialité et sécurité**

LISIO s'engage à :

- Garantir la confidentialité des données personnelles traitées,
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données s'engagent à respecter la confidentialité,
- Mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, conformément à l'article 32 du RGPD.

Ces mesures incluent notamment :

- Le contrôle des accès,
- La sécurisation des environnements,
- La journalisation des accès,
- La protection des flux de données.

#### **10.1.6 Sous-traitance ultérieure**

LISIO est autorisée à recourir à des sous-traitants ultérieurs pour tout ou partie des Prestations, sous réserve que ceux-ci présentent des garanties suffisantes en matière de protection des données personnelles.

LISIO demeure pleinement responsable à l'égard du Client de l'exécution par les sous-traitants ultérieurs de leurs obligations en matière de protection des données.

#### **10.1.7 Assistance au Client**

LISIO assiste le Client, dans la mesure du possible et compte tenu de la nature des traitements, pour :

- Répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées,
- Assurer le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36 du RGPD (sécurité, violations de données, analyses d'impact).

#### **10.1.8 Violations de données**

LISIO notifie au Client toute violation de données personnelles **dans les meilleurs délais** après en avoir pris connaissance, et lui communique toute information utile afin de lui permettre de respecter ses obligations de notification auprès de l'autorité de contrôle et, le cas échéant, des personnes concernées.

#### **10.1.9 Sort des données en fin de contrat**

À l'issue du Contrat, LISIO s'engage, au choix du Client :

- A supprimer les données personnelles,
- Ou à les restituer au client,

Sauf obligation légale de conservation. Toute suppression est réalisée dans des conditions garantissant la confidentialité des données.

#### **10.1.10 Droit d'audit**

Le Client peut réaliser ou faire réaliser, à ses frais, un audit raisonnable portant sur le respect par LISIO de ses obligations en matière de protection des données, sous réserve de ne pas perturber de manière excessive l'activité de LISIO et de respecter ses obligations de confidentialité.

#### **10.1.11 Responsabilité**

Chaque Partie est responsable du respect des obligations qui lui incombent au titre du RGPD dans le cadre de ses propres traitements.

### **10.2 LISIO en qualité de Responsable de traitement**

#### **10.2.1 Traitements réalisés par LISIO en tant que responsable de traitement**

Indépendamment des traitements réalisés pour le compte du Client en qualité de sous-traitant, **LISIO agit en qualité de Responsable de traitement**, au sens du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), pour les traitements de données personnelles nécessaires à la gestion de sa relation contractuelle et commerciale avec le Client.

Ces traitements concernent notamment :

- La gestion des contrats et abonnements,
- La gestion de la facturation et de la comptabilité,
- La gestion de la relation client et du support,
- La gestion des comptes utilisateurs professionnels du client,
- La gestion des demandes d'information ou de contact adressées à LISIO.

#### **10.2.2 Catégories de données traitées et personnes concernées**

Dans ce cadre, LISIO est susceptible de traiter les catégories de données suivantes :

- Données d'identification et de contact (nom, prénom, adresse électronique professionnelle, fonction),
- Données relatives à la relation contractuelle et commerciale,
- Données de connexion et d'usage liées aux outils mis à disposition du Client,
- Echanges et historiques de support.

Les personnes concernées sont :

- Les représentants, agents ou collaborateurs du Client,
- Toute personne contactant LISIO dans un cadre professionnel.

#### **10.2.3 Finalités et bases légales des traitements**

Les traitements réalisés par LISIO en tant que responsable de traitement ont pour finalités :

- L'exécution du contrat et la gestion de la relation client,
- Le respect des obligations légales et comptables,
- L'amélioration et la sécurisation des services proposés,
- La gestion des demandes et incidents.

Ces traitements reposent sur les bases légales suivantes :

- L'exécution du contrat,
- Le respect d'obligations légales,
- L'intérêt légitime de LISIO à assurer la gestion et la sécurité de ses services.

#### 10.2.4 Destinataires des données

Les données personnelles traitées par LISIO peuvent être communiquées :

- Aux services internes habilités de LISIO,
- A ses prestataires techniques ou administratifs intervenant pour son compte (hébergement, maintenance, comptabilité), dans la limite de leurs missions.

LISIO s'engage à ne pas communiquer les données à des tiers non autorisés.

#### 10.2.5 Durée de conservation

Les données personnelles sont conservées pour la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies, et notamment :

- Pendant la durée de la relation contractuelle,
- Augmentée des durées légales de conservation applicables, le cas échéant.

#### 10.2.6 Droits des personnes concernées

Les personnes concernées disposent, dans les conditions prévues par la réglementation applicable, des droits suivants :

- Droit d'accès,
- Droit de rectification,
- Droit d'effacement,
- Droit à la limitation du traitement,
- Droit d'opposition,
- Droit à la portabilité, lorsque applicable.

Les demandes relatives à l'exercice des droits peuvent être adressées à LISIO à l'adresse suivante : [rgpd@lisio.fr](mailto:rgpd@lisio.fr).

#### 10.2.7 Sécurité des données

LISIO met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données personnelles qu'elle traite en tant que responsable de traitement, conformément à l'article 32 du RGPD.

#### 10.2.8 Réclamation

Toute personne concernée dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, et notamment la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)**.

### 11. Résiliation pour manquement

En cas d'annulation de la commande par le client après acceptation du devis, une indemnité pourra être facturée, correspondant aux travaux déjà réalisés.

### 12. Stipulations générales et litiges

16.1. Communication - LISIO est autorisé à citer la dénomination sociale et/ou commerciale du Client, ainsi que ses signes distinctifs, à titre de référence client. Toute autre communication concernant le Client sera soumise à l'accord exprès et préalable de celui-ci.

16.2. Travail Clandestin - LISIO déclare sur l'honneur qu'il satisfait aux obligations de la loi sur le renforcement de la lutte contre le travail dissimulé. A ce titre, LISIO s'engage à ne faire exécuter les Prestations que par des personnes régulièrement employées au regard des dispositions applicables du Code du travail.

16.3. Cession - Le Contrat est conclu en considération de la personne du Client et ne peut faire l'objet d'une cession, sous quelque forme que ce soit, à titre onéreux ou gratuit au profit d'un Tiers sans l'accord préalable et exprès de LISIO. Sans préjudice de ce qui précède, le Client est informé de ce que l'intégralité des droits et obligations à la charge de LISIO peut être transférée à un tiers, notamment dans l'hypothèse d'une restructuration de LISIO, que ce soit dans le cadre d'une acquisition, fusion/absorption ou apport partiel d'actifs.

16.4. Intégralité - Le Contrat représente l'intégralité des engagements existant entre les parties. Il remplace et annule tout engagement oral ou écrit antérieur intervenu entre les parties et ne pourra être modifié que par voie d'avenant signé des deux parties.

16.5. Invalidité partielle - La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations du présent contrat n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée. Cependant, les parties pourront d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

16.6. Election de domicile - Pour l'exécution du Contrat et de ses suites, les Parties élisent domicile en leur siège social respectif visé aux Conditions Commerciales. Tout changement de domiciliation de l'une des parties doit faire l'objet d'une notification écrite à l'autre Partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

16.7. Droit applicable - Langue du contrat - Le Contrat est rédigé en français, seule cette version faisant foi. Le Contrat est soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

16.8. Attribution de compétence - EN CAS DE LITIGE ENTRE LES PARTIES RELATIF A LA VALIDITE, LA CONCLUSION, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION OU LA CESSATION DU PRESENT CONTRAT, ET A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE ENTRE LES PARTIES CI-AVANT, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASTRES EST SEUL COMPETENT, NONOBTANT APPEL EN GARANTIE OU PLURALITE DE DEFENDEURS, Y COMPRIS EN CAS DE PROCEDURES D'URGENCE ET CONSERVATOIRE.